

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

REVUE IVOIRIENNE DE PHILOSOPHIE ET DE SCIENCES HUMAINES



Volume XIV - Numéro 25 Juin 2023 ISSN : 2313-7908

N° DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Grégoire TRAORÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 01 03 01 08 85

(+225) 01 03 47 11 75

(+225) 01 01 83 41 83

E-mail : administration@perspectivesphilosophiques.net

Site internet : <https://www.perspectivesphilosophiques.net>

ISSN : 2313-7908

N° DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Grégoire TRAORÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr Éric Inespéré KOFFI**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉANAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANO, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Donissongui SORO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Philosophie de l'éducation Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Nicolas Kolotioloma YEO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Secrétaire de rédaction : **Dr Kouassi Honoré ELLA**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr Kouadio Victorien EKPO**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Dr Faloukou DOSSO**, Maître de Conférences
Dr Kouassi Marcellin AGBRA, Maître de Conférences
Dr Alexis Koffi KOFFI, Maître de Conférences
Dr Chantal PALÉ-KOUTOUAN, Maître-assistant
Dr Amed Karamoko SANOGO, Maître de Conférences

SOMMAIRE

1. Étude sur les ressources mobilisées par des élèves-maîtres dans leur exercice à la réflexivité en formation initiale Amadou Yoro NIANG	1
2. Rousseau et la prévention du terrorisme contemporain Seydou KONÉ	23
3. Jean-Paul Sartre entre littérature et philosophie Dimitri OVENANGA-KOUMOU	43
4. Langage fictionnel et dispositif conceptuel chez John SEARLE Ghislain Thierry MAGUÉSSA ÉBOMÉ.....	61
5. La Poésie humaniste dans <i>Les Destinées</i> d'Alfred de VIGNY et <i>Les Contemplations</i> de Victor HUGO : une poésie philosophique Kouakou Bernard AHO	81
6. L'implicite de la thèse marxienne de l'inséparabilité de l'homme et de la nature Boubakar MAIZOUMBOU	101
7. Liberté et responsabilité chez Jean-Paul SARTRE Lago II Simplicite TAGRO.....	117
8. Le terrorisme et la révolution de l'engagement politique : Pistes pour une riposte efficace Ayouba LAWANI	133
9. Penser et panser la perte de la biodiversité en Afrique à la lumière des soubassements ontologiques et du savoir-faire des traditions africaines Roger TAMBANGA	149
10. La faillite des partis politiques au Mali Baba SISSOKO	169
11. L'élitisme politique de Platon en question Albert ILBOUDO	187
12. L'action comme révélation du qui chez Hannah ARENDT Akpé Victor Stéphane AMAN	207

13. L'éducation comme priorité de l'investissement dans l'humain

Florent MALANDA-KONZO223

14. Représentations sociales liées à l'expression des besoins en formation continue des instituteurs au Bénin

Germain ALLADAKAN239

15. Le terrorisme islamiste sur la balance de la philosophie des Lumières

Issoufou COMPAORÉ257

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des

préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

LA FAILLITE DES PARTIS POLITIQUES AU MALI

Baba SISSOKO

Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

boukyfa@yahoo.fr

Résumé :

Lors de la 16^{ème} conférence des chefs d'États de France et d'Afrique tenue à la Baule du 19 au 21 juin 1990, le Président français de l'époque, Monsieur François Mitterrand a invité les pays d'Afrique à organiser des élections véritablement libres et instituer le multipartisme. Ainsi, à l'instar des autres pays de la sous-région, le Mali dans sa Constitution du 25 février 1992 a opté pour une démocratie basée sur le multipartisme intégral. Aujourd'hui, force est de constater que la démocratie malienne est en crise. Cette crise démocratique au Mali s'explique en grande partie par la faillite des partis politiques qui n'ont pas su jouer le rôle pour lequel ils ont été créés. Ce qui a eu comme conséquence de nombreux bouleversements sur le plan politique conduisant à des renversements de régimes politiques et à l'arrivée des militaires sur la scène politique.

Mots-clés : Comportement politiques, Démocratie, Élection, Faillite, Mali, Multipartisme, Partis politiques, Pléthore.

Abstract :

During the 16th Conference of Heads of State of France and Africa held in La Baule from 19 to 21 June 1990, the French President of the time, Mr François Mitterrand, invited African countries to organise truly free elections and institute a multi-party system. Thus, following the example of other countries in the sub-region, Mali, in its constitution of 25 February 1992, opted for a democracy based on an integral multi-party system. Today, it is clear that Mali's democracy is in crisis. This democratic crisis in Mali can be explained in large part by the failure of political parties to play the role for which they were created. This has resulted in numerous political upheavals leading to the overthrow of political regimes and the arrival of the military on the political scene.

Keywords : Political behaviour, Democracy, Election, Bankruptcy, Mali, Multiparty system, Political parties, Plethora.

Introduction

Une démocratie forte et durable dépend de l'existence de partis politiques bien opérationnels (V. Helgesen, 2007, p. 5). Les partis politiques ont été longtemps considérés comme la dimension organisationnelle la plus importante, comme la clef de la santé et de la survie de la démocratie. En 1942, Schattsneider, déclarait que la « démocratie est impensable sauf en termes de partis » (N. V. de Walle, K. Smiddy, 2000, p. 41).

À côté des définitions générales des partis politiques, il existe une définition particulière qui caractérise suffisamment les partis politiques maliens. Les partis sont les instruments pour l'action humaine collective de l'élite politique, soit des politiciens tentant de contrôler un gouvernement, soit des cadres gouvernementaux ou publics qui tentent de contrôler les masses. Dans les systèmes compétitifs, les partis sont organisés pour gagner les élections. Dans les régimes autoritaires, ils sont établis pour contrôler les comportements et actions des populations. Dans tous les cas, il faut une organisation structurelle, des moyens financiers, des cadres compétents, des militants et un règlement intérieur pour le fonctionnement du parti (I. K. Souaré, 2018, p. 8). Les partis politiques partout dans le monde, sont en crise, sont impopulaires et sont de plus en plus discrédités. Le nombre de leurs membres est en chute, les pratiques internes de gestion sont souvent faibles et peu démocratiques (V. Helgesen, 2007, p. 5).

Aujourd'hui l'insuccès des partis politiques est patent au Mali. Cette énième crise que connaît le pays vient de prouver à suffisance que les partis politiques ont montré leur limite dans la gestion des affaires publiques. Et pourtant l'avènement de la démocratie et la naissance de plusieurs partis après la chute du régime du général Moussa Traoré avaient suscité un certain espoir chez les Maliens fatigués de vivre sous un pouvoir de répression.

Actuellement, au niveau du ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation, plus de deux cents partis ont reçu leur récépissé pour mener leurs activités politiques. Le désordre qui s'est installé sur le champ politique du fait de la multiplicité anarchique des partis entraîne à coup sûr

une certaine confusion dans la conduite des affaires politiques. Depuis quelque temps, l'on assiste à un rejet des partis politiques par les populations qui se trouvent abusées par les positions changeantes des leaders politiques selon la direction du vent.

La faillite autrement dit l'insuccès patent, largement reconnue des partis politiques a conduit à la déliquescence de l'État malien et à la dégradation des valeurs sociétales dans le cadre du régime démocratique instauré par la Constitution du 25 février 1992.

La réflexion que nous souhaitons mener ici se situe dans le cadre du renouveau démocratique tant souhaité par les populations maliennes. L'intérêt de cette démarche est d'amener les partis politiques à se remettre en cause afin de pouvoir jouer pleinement le rôle qui leur revient de droit dans la construction d'un État républicain dont le fonctionnement sera essentiellement basé sur les principes démocratiques. Qu'est-ce qui explique cette faillite des partis politiques maliens qui, au début de l'instauration de la démocratie dans le pays ont contribué à l'animation de la vie politique ?

La méthodologie utilisée dans cet article s'appuiera, sur une approche pluridisciplinaire, basée sur la collecte des documents que nous entrevoyons d'analyser. Les sources principales utilisées sont d'origines législatives, des revues, des rapports, des articles de journaux et des sites internet. Au Mali, l'insuccès des partis politiques, auquel on assiste aujourd'hui est dû d'une part, à la pléthore des partis politiques (1), d'autre part aux comportements politiques irrationnels des acteurs politiques (2).

1. La pléthore des partis politiques

Avec l'introduction de la démocratie au Mali, plusieurs partis politiques ont été créés. Pour rapidement meubler le champ politique, des associations s'érigent en parti politique. C'est le cas de l'ADEMA-PASJ (Alliance pour la démocratie au Mali-parti africain pour la solidarité et la justice) et du CNID (Congrès national pour l'initiative démocratique) (M. Camara, K. Y Keita, A. Diawara, 2011, p. 15). Malgré la faiblesse de leur capacité programmatique (M. Traoré, A. Sogodogo,

2018, p. 13), les partis politiques continuent d'être créés pour occuper le paysage politique du Mali. Il est même difficile de dénombrer avec exactitude le nombre de partis (M. Camara, K.Y Keita, A. Diawara, 2011, p. 17).

Ce caractère pléthorique des partis politiques a été surtout favorisé par la liberté qu'octroie la Constitution dans le domaine de la formation des partis politiques (1.1) mais également par le fait que les partis politiques dévient souvent de leurs principaux objectifs (1.2.).

1.1. La liberté de formation des partis consacrée par la Constitution malienne du 25 février 1992

À la suite de la seconde guerre mondiale, avec l'organisation des premières consultations électorales, l'Afrique débute une nouvelle ère de son histoire politique qui marque la « fin » du colonialisme et l'avènement d'un jeu politique progressiste (I. Datidjo, V. D. Yotedje, A. Tchinenba, 2012, p. 97). Tenu dans un contexte international de démocratisation et d'aspiration à la liberté de peuples africains subsahariens, la décision phare du sommet de La Baule de juin 1990 fut la résolution de la France de conditionner son Aide Publique au Développement (APD) aux efforts démocratiques des pays d'Afrique subsaharienne. Avec cette décision Paris entend encourager l'ouverture démocratique des États africains et promouvoir des valeurs de la démocratie libérale qu'il estime universelles (A. Sadio, 2019, p. 5). Il s'est agi de tourner la page à la dictature militaire dans certains États et des régimes civils autoritaires dans d'autres afin de parvenir à l'instauration des systèmes favorables à la création des partis porteurs d'opinions et d'idéologies nouvelles (I. Datidjo, V. D. Yotedje, A. Tchinenba, 2012, p. 97).

Après la chute du mur de Berlin et l'effondrement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) et des certitudes communistes, les pays africains ont été contraints (afin de continuer de profiter des aides, et des rééchelonnements de la dette) d'instaurer le multipartisme après plus de cinquante années de parti unique ou de dictature militaire (N.E Harmouzi, 2008). Les systèmes de partis uniques gangrenés par la corruption, contestés

pacifiquement ou violemment par la rue, laissent partout la place à un multipartisme exacerbé (S. Bollé, 2021, p. 5-6).

Certaines Constitutions africaines consacrent la liberté de créer des partis politiques et le multipartisme intégral. Cette reconnaissance du multipartisme s'est immédiatement traduite par une explosion du nombre des partis, une prolifération sans précédent des partis politiques en Afrique (B. Guèye, 2009, p. 8). Le Mali n'a pas échappé à cette tendance qui a marqué le constitutionnalisme africain des années 1990. La consécration du multipartisme dans la Loi fondamentale du 25 février 1992 a structuré le jeu, faisant désormais dépendre l'accession aux responsabilités politiques de l'onction électorale. Rapidement le nombre de partis politiques a explosé (V. Baudais, G. Chauzal, 2006, p. 62). La question de création de partis politiques a été soulevée dans la nouvelle charte des partis politiques, établie par une ordonnance du Comité de Transition pour le Salut du Peuple (CTSP) le 10 octobre 1991. Des modifications sont apportées à cette charte par la loi n°00-45 /du 07 juillet 2000, et la loi n°05-047/du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques au Mali. Dans son premier article, cette dernière dispose : « La charte des partis est un ensemble de principes qui régissent la vie des partis politiques. Elle a pour objet de définir les règles relatives à la formation, à l'organisation, au fonctionnement et au financement des partis politiques ». La Constitution malienne du 25 février 1992 n'a pas manqué de clarifier la place qu'occupent les partis dans la vie politique du pays.

Les partis politiques qui sont actuellement au nombre de 287 (source : ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation), apparaissent fondamentalement dans le cadre de la démocratie pluraliste, comme le lieu où s'opère la médiation politique. Ils sont les lieux de l'expression des pensées politiques des différents citoyens. Leurs rôles classiques consistent dans la formation de l'opinion, la sélection des candidats et l'encadrement des élus (S. Kécir, 2017, p. 3). Aussi, les partis politiques en tant qu'espaces principaux de cristallisation des attentes des citoyens, en tant que médiateurs entre les citoyens et l'État et en tant que principaux acteurs du jeu démocratique doivent

être à la fois en mesure de prendre part à la compétition et à la coopération (K. M. Bondevik, H. Bruning, V. Helgesen, 2013, p. 13).

La faible structuration des partis politiques au Mali met à mal leur discipline et leur indépendance. Ceci peut conduire les partis à dévier de leurs principaux objectifs qui sont entre autres la mobilisation et l'éducation de leurs adhérents, la participation à la formation de l'opinion, la conquête et l'exercice du pouvoir et l'encadrement des élus (art. 2 Charte des partis politiques, 2005).

1.2. La déviation des partis politiques de leurs principaux objectifs

Comme signaler plus haut, la possibilité de créer plusieurs partis politiques est certes consacrée par la Constitution en vigueur, cependant leur nombre exceptionnellement élevé, éloigne beaucoup d'entre eux de leur objectif initial qui est la conquête et l'exercice du pouvoir. Pour cela, ils élaborent et défendent un programme politique, participent de la formation de l'opinion politique publique et de la sélection des élites politiques. Ils sont à la fois des entreprises de médiation de par leur rôle idéologique, mais aussi des entreprises électorales par leur capacité à mobiliser des ressources pour conquérir le pouvoir. Le pluralisme politique qui en résulte constitue une nécessité démocratique.

La multiplication démesurée des partis, a engendré des conséquences néfastes qui se traduisent en une faiblesse des formations politiques (N. K. Keita, 2003). Compte tenu de leur importance dans la politique de l'Afrique contemporaine, les partis n'ont malheureusement pas fonctionné particulièrement bien. Ils sont caractérisés par la faiblesse de leur organisation, par de bas niveaux d'institutionnalisation et par des liens faibles avec la société qu'ils sont censés représenter (N. V. de Walle, K. Smiddy, 2000, p. 42).

La situation politique que vit le Mali aujourd'hui prouve à suffisance qu'il y a une rupture entre les partis politiques et les populations. Dans son analyse, le politiste G. A. Togo (Le Pélican, 2021) a mis l'accent sur l'échec des partis politiques malgré l'effort fourni par l'État en leur octroyant 0,25% des recettes fiscales. Pour reprendre les propos de Monsieur Lahouari Addi sur les partis politiques algériens, il y a lieu de croire que les partis politiques maliens n'ont pas

joué leur rôle (L. Addi, 2006, p. 5). Parlant de l'échec des partis politiques maliens Monsieur Togo (Le Pélican, 2021) affirme : « les partis politiques n'encadrent pas les élus, ne forment pas leurs adhérents, n'ont plus de projet de société et pire, les réunions électorales ne sont que de la liturgie politique (...) ».

Le pays se caractérise encore aujourd'hui par une grande fragmentation et il n'existe pas de clivages idéologiques ou programmatiques nets entre les forces politiques concurrentes, ce qui favorise les compromis (V. Baudais, G. Chauzal, 2006, p. 62-63). Le mécontentement général, que trahissent l'incivilité et l'apathie politique indiquent que le fossé entre l'État et la population n'a pas été comblé par les partis (L. Addi, 2006, p. 5). Ils se révèlent incapables de répondre aux nouvelles demandes, de combattre l'extrême pauvreté des couches chaque fois plus nombreuses de la population, de faire face à la montée de la délinquance, d'incorporer les nouveaux acteurs (G. Couffignal, 2001, p. 106-107). Cette situation apparaît comme une raison de plus pour remettre en cause la fameuse question du financement public des partis politiques (art. 29, charte des partis politiques, 2005).

2. Les comportements politiques irrationnels des acteurs politiques

Les comportements politiques désignent l'ensemble des pratiques sociales liées à la vie politique. Ils renvoient notamment aux comportements électoraux des individus, mais aussi de façon plus large à leur participation à des manifestations ou mouvements sociaux, implication dans un parti politique (N. Marion, 2001, p. 211). À la base de ces comportements tant décriés par les populations, on trouve la corruption des acteurs politiques représentant les partis politiques (2.1). Ce qui entraîne souvent leur transhumance vers d'autres formations politiques en abandonnant le parti qui leur a permis d'accéder aux responsabilités politiques (2.2).

2.1. La corruption des acteurs politiques

Réfléchissant sur l'état de la politique actuelle, Paul Valadier laisse entendre : « Bien fou qui prétendrait que le cours des choses dans la politique actuelle répond aux impératifs de la morale (...) ». C'est l'état de désagrégation de la politique actuelle ou, pour être plus précis, l'état de la corruption

politique des États modernes que ces propos mettent en exergue (O. R. Binda, E. R. K. Andanhounme, 2022, p. 311). La corruption politique peut être considérée comme l'un des moyens par lesquels l'argent influence la politique (D. D. Porta, 1995, p. 61). La corruption politique telle que Machiavel l'a conçue est polysémique. Elle désigne à la fois l'incivilité, l'altération du corps politique et la perte des libertés collectives ou de l'autonomie politique (O. R. Binda, E. R. K. Andanhounme, 2022, p. 312).

Elle peut être aussi considérée comme un détournement de l'utilisation du pouvoir public dans le but d'en tirer des avantages illégaux, cela intéresse le monde politique c'est-à-dire hommes politiques, partis politiques, élus, membres du gouvernement. La corruption du monde politique s'étend en tout point du monde jusqu'aux plus hautes sphères du pouvoir. Les nombreux scandales récents illustrent bien l'ampleur de ce phénomène (M. de Wallon, 2020). Parmi les dimensions de ce que l'on nomme un peu globalement « crise du politique » ou « crise de la représentation politique », celle liée aux interpellations et aux mises en cause des élus et des gouvernants sur « leurs atteintes à la probité publique » constitue un des événements marquants des années 1990 (P. Bezes, P. Lascoumes, 2005, p. 757).

Il y a en Afrique aujourd'hui un système de corruption généralisé enchâssé dans un système de dysfonctionnement généralisé (G. Blundo, J.-P. de Sardan, 2001, p. 10) de l'environnement politique. Ce phénomène de corruption politique est devenu une question majeure dans nos États et le Mali n'échappe pas à ce mouvement. Dans un élan d'unanimité suspect, on observe la multiplication des dénonciations de « scandales politiques » et la stigmatisation de la « corruption » au nom de la morale et de la bonne démocratie. La médiatisation des « scandales » impliquant des élus et des ministres a atteint depuis quelques années un niveau inégalé et des responsables politiques majeurs continuent d'être régulièrement mis en cause (P. Bezes, P. Lascoumes, 2005, p. 757). En 2010, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a suspendu le financement de deux projets au Mali et mis un terme à un troisième avec effet immédiat, après avoir prouvé des détournements de fonds et de dépenses injustifiées (communiqué du Fonds mondial, 2010).

Des hommes politiques avaient été mis en cause dans ces détournements. Pourtant, les impacts politiques et sociaux de ces accusations ne semblent avoir d'effets radicaux ni sur l'image des acteurs politiques, ni même sur leurs résultats électoraux. Il paraît possible de crier au scandale du « Tous pourris ! », tout en accordant des mandats électifs à des candidats accusés de corruption (P. Bezes, P. Lascoumes, 2005, p. 758).

Le recours à la corruption politique permet l'entretien des clientèles politiques nécessaires à la survie politique des dirigeants (J.-F. Médard, 2000, p. 85). Les citoyens, en effet, ont largement profité de la libéralisation politique pour bouffer l'argent proposé par les dizaines de partis en compétition et ont su, en monnayant leur vote, faire des élections un vecteur non négligeable d'accumulation (R. Banegas, 1998, p. 75). Georg Simmel synthétise la question de la façon suivante : « Rien ne facilite et ne développe davantage les comportements corruptibles et la réalité de la corruption dans son ensemble que la forme argent de celle-ci (...) » (P. Lascoumes, V. Le Hay, 2013, p. 226).

Le couple argent et politique fait souvent écho (É. Phélippeau, P. Ragouet, 2007, p. 520) dans la gestion politique de nos États. Les rapports observables entre argent et politique ne sont qu'une déclinaison particulière des effets du développement d'une économie monétaire. L'argent autorise une des conditions essentielles des rapports corrompus : la dissimulation, propriété qui est contraire aux exigences de transparence démocratique (P. Lascoumes, V. Le Hay, 2013, p. 3). Le rapport entre l'argent et la politique conduit aux scandales à répétition (H. Moadi, 2009) d'achat des votes lors des compétitions électorales. L'achat des votes dans les pays pauvres peut altérer le choix démocratique en faveur des membres les plus riches de la société (M. Bouzahzah, F. Docquier, E. Tarbalouti, 2001, p. 49). Ces figures politiques, que l'on peut définir comme étant des hommes politiques d'affaires (D. D. Porta, 1995, p. 64), sont pressés de se servir de la politique comme d'un moyen rapide de mobilité sociale à travers notamment l'enrichissement (Y. Mény, 1995, p. 16). En plus de l'argent, ils utilisent d'autres moyens comme les dons surtout en période électorale pour atteindre leurs objectifs. Cette pratique du « don électoral » est devenue une réalité massive des

développements politiques et elle gouverne désormais les rapports entre marchands politiques et clientèle électorale, voire ethnique. Les institutions et les pratiques démocratiques révélant leurs limites, la transhumance appelée également nomadisme politique (B. Boumakani, 2008, p. 499), se verra toujours dans les comportements politiques.

2.2. La transhumance des acteurs politiques

« Le terme transhumance du point de vue étymologique relève du domaine agricole et renvoie au comportement des peuples pasteurs partant d'une contrée à une autre au rythme des saisons, en quête de verdoyants pâturages pour leurs troupeaux (...) » (I. Datidjo, V. D. Yotedje, A. Tchinenba, 2021, p. 103). La transhumance en politique est devenue en Afrique une réalité quotidienne de la vie politique. Perçue comme le signe de la non maturité politique du continent noir, la marque du mauvais fonctionnement des démocraties africaines, elle est comprise comme une question alimentaire (P. Hounsounon-Tolin, 2013, p. 1). Le phénomène du changement d'allégeance partisane en cours de mandat électoral est devenu une question très importante. En effet, la transhumance politique appelé le « nomadisme » préoccupe aujourd'hui l'ensemble des politistes qui s'intéressent aux questions électorales. Ce sujet a fait l'objet de rapport, mais aussi de débat au sein des assemblées parlementaires (C. Poirier, B. L. Kyelem, 2012, p. 38). Pratique ancienne, elle s'apparente aux relations de clientèle dans le monde politique et s'associe à la corruption, mais elle ne dérange pas vraiment grand monde dans la mesure où les populations s'intéressent surtout à l'expérience politique d'un candidat, son charisme ou encore les promesses clientélistes potentielles qu'elles supposent (L. Marfaing, D. Konhert, 2019, p. 357-358).

D'une manière générale, dans les pays de la Francophonie, le nomadisme politique a mauvaise presse et il occasionne une perte de confiance envers les dirigeants politiques, en plus de donner l'impression d'une certaine instabilité politique et d'un manque de discipline au sein des partis (C. Poirier, B. L. Kyelem, 2012, p. 38). Il est souvent occasionné par des conflits politiques personnels, des conflits de proximité (au sein d'un même parti, voire parfois d'une même faction). Tout camarade de parti est ainsi susceptible de devenir un

ennemi politique, tout camarade de lutte peut se métamorphoser en rival acharné. Toute alliance est réversible à tout moment, ou presque. Le proverbe a plus raison encore pour la politique que pour la vie courante : « Partout où tu as un ami, tu as aussi un ennemi ». L'un peut à tout moment devenir l'autre (J. O. de. Sardan, 2019, p. 417). Aussi, l'absence d'une véritable idéologie autrement appelée « projet de société convainquant » porté par les partis politiques et leurs membres, favorise le départ des militants d'un parti politique pour un autre (I. Datidjo, V. D. Yotedje, A. Tchinenba, 2012, p. 104). De même, l'absence de démocratie interne aux partis, les promesses des partis non tenues peuvent être des causes qui conduisent à la transhumance politique, au mépris de toute morale politique, même si l'on peut penser qu'il est étrange de parler « éthique » dans le monde de la politique (L. Marfaing, D. Konhert, 2019, p. 358).

Comprise comme une question alimentaire, la transhumance politique fait penser aux déplacements des troupeaux en quête de nourritures. Elle apparaît ainsi comme une pratique peu recommandable et moralement et politiquement non correcte (P. Hounsounon-Tolin, 2013, p. 2). Elle est appréhendée comme un fléau pour la démocratie en Afrique, en ce qu'elle instrumentalise les élus en quête de quelques avantages matériels et de promotion politique, affaiblit les oppositions dont les élus sont à la merci des majorités au pouvoir, fragilise les équilibres et les contrepoids nécessaires au bon fonctionnement de la démocratie, cultive et entretient l'immoralisme en politique (B. Boumakani, 2008, p. 500). Au Mali, c'est l'attitude des partis (scission) et de certains de leurs membres (transhumances) qui a engendré une crise de légitimité et une incompréhension des citoyens (V. Baudais, G. Chauzal, 2006, p. 71).

La transhumance étant un phénomène assez répandu, certaines Constitutions tentent d'y apporter une solution juridique, en prévoyant, par exemple, une déchéance automatique pour tout élu qui démissionne ou même qui est exclu, en cours de législature, du parti dont il a reçu l'investiture pour un autre parti (B. Boumakani, 2008, p. 500). C'est ainsi que le Sénégal a eu le courage politique d'insérer dans ses textes des dispositions interdisant la pratique du nomadisme politique. Au Sénégal, l'article 60 al. 4 de la Constitution de la République (Constitution du 22 janvier 2001 du Sénégal),

ainsi que l'article 7 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale disposent : « tout député qui démissionne de son parti en cours de législature est automatiquement déchu de son mandat » (C. Poirier, B. L. Kyelem, 2012, p. 37).

L'impact de ce phénomène sur la vie politique de nos pays est que la transhumance politique constitue une valeur ajoutée pour les formations politiques qui accueillent les membres et sympathisants d'autres organisations d'opinions. Dans ce sens, quand il est arrimé aux jeux de coalitions, il limite les possibilités d'alternance au pouvoir « suprême » (I. Datidjo, V. D. Yotedje, A. Tchinenba, 2012, p. 115). Ce qui est inquiétant aujourd'hui, pour toutes sortes de raisons, dans plusieurs de nos pays, il semble que le cynisme ne cesse de croître envers l'exercice de la politique et envers la classe politique. Ce cynisme est très néfaste pour la démocratie. En effet, lorsque la population perd toute confiance et tout respect envers ses dirigeants politiques, le spectre de l'anarchie, de la désobéissance civile, du désordre et du chaos nous guette. Or, lorsque les citoyens constatent que des élus qui se sont présentés sous les couleurs d'un parti et en défendant les principes et les programmes de ce parti, rompent en quelque sorte ce « contrat moral » et renient leurs présumées convictions d'hier pour adhérer à un parti qu'ils dénigraient auparavant, on peut comprendre que cela alimente leur cynisme (C. Poirier, B. L. Kyelem, 2012, p. 5). De ce fait, de nombreux partis africains peuvent être décrits comme des coquilles vides, faiblement institutionnalisées, aux structures organisationnelles souvent inexistantes : il peut parfois s'agir d'un parti simplement regroupé autour d'un leader, fruit d'une énième scission et voué à disparaître à la prochaine élection ou à la prochaine coalition (V. Darracq, V. Magnani, 2011, p. 844).

Conclusion

Ces dernières années au Mali, les partis politiques n'ont pas bonne presse. La plupart de ces partis qui sont créés à longueur de journée n'existent que de nom. Souvent, ils ne sont animés que par leurs directoires qui ont du mal à mobiliser leurs militants. Les alliances contre nature mises en place par les partis politiques lors des élections législatives de 2020 ont servi de déclic pour marquer le désamour entre les populations et les partis politiques qui à leurs yeux ont

failli. Cette faillite des partis politiques a fortement contribué au recul démocratique dans notre pays. Il faut reconnaître que, la descente aux enfers des partis politiques a commencé avec l'élection d'un indépendant à la tête du pays en 2002. En effet, lors de l'élection présidentielle organisée au Mali en 2002, la victoire est revenue au général Amadou Toumani Touré (ATT), un candidat indépendant qui a su profiter des dissensions au sein des partis politiques sur la succession du Président sortant, pour se faire élire. C'est pourquoi, à l'occasion de la fête marquant le soixantième anniversaire de l'indépendance de la République malienne, il a dans une interview accordée à l'Office des Radio et Télévision du Mali (ORTM) dénoncé la faiblesse et la faillite des partis politiques dans notre pays. Ce qui devrait être perçu comme une alerte pour les partis politiques. Aujourd'hui, ils doivent faire leur autocritique pour pouvoir renouveler le bail qui les lie à leurs militants et éviter ainsi leur suppression comme l'avait demandé Simone Weil en France, en son temps (S. Weil, 1940, p. 17).

Références bibliographiques

ADDI Lahouari, 2006, « Les partis politiques en Algérie », in *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 111-112, (en ligne), in <https://journals.openedition.org/>, (consulté le 08 mars 2022), 50 paragraphes.

BANEGAS Richard, 1998, « Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin (1) », in *Politique africaine*, Kartala, hal-01010655, (en ligne), in <https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/>, (consulté le 11 avril 2022), pp. 75-88.

BAUDAIS Virginie, CHAUZAL Grégory, 2006, « Les Partis Politiques et L'Indépendance Partisane » d'Amadou Toumani Touré, in *Karthala Politique africaine/4*, n°104, (en ligne), in <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2006-4-page-61.htm>, (consulté le 24 février 2022), p. 61-80.

BEZES Philippe, LASCOUMES Pierre, 2005, « Percevoir et juger la « corruption politique ». Enjeux et usages des enquêtes sur les représentations des atteintes à la probité publique », in *Revue française de science politique/5-6* (Vol. 55), (en ligne), in <https://www.cairn.info/revue-française-de-science-politique-2005-5-page-757.htm>, (consulté le 04 avril 2022), pp. 757-786.

BINDA Oualoufeye Razack, ANDANHOUNME Eustache Roger Koffi, 2022, « La corruption politique : contribution et actualité de Machiavel », in *European Journal of Social Sciences Studies*, Vol 8, Issue 1, (en ligne), in www.oapub.org/soc, (consulté le 05 juin 2023), pp. 310-318.

BLUNDO Giorgio, DE SARDAN Jean-Pierre Olivier, 2001, « La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest », in *Politique africaine*/3 (n°83), (en ligne), in <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2001-3-pages-8.htm>, (consulté le 04 avril 2022), pp. 8-37.

BOLLÉ Stéphane, 2001, « La Coordination démocratique dans la politique africaine de la France », in *Revue d'étude et de Recherche sur le droit et l'administration dans les pays d'Afrique*, n°2, (en ligne), in afrilex.u-bordeaux.fr, (consulté le 2 mars 2022), 23 p.

BONDEVIK Kjell Magne, BRUNING Hans, HELGESEN Vidar, Préface, « *Dialogue entre partis politiques : Guide du Facilitateur* », (en ligne), in <https://www.idea.int>, (consulté le 04 mars 2022), 176 p.

BOUMAKANI Benjamin, 2008, « La prohibition de la transhumance politique » des parlementaires, Études des cas africains », in *Revue Française de Droit Constitutionnel*/3, n°75, (en ligne), in <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-droit-constitutionnel-2008-3>, (consulté le 12 avril 2022), pp. 499-512.

BOUZAHZAH Mohamed, DOCQUIER Frédéric, TARBALOUTI Essaid, 2001, « Manipulations électorales, éducation publique et développement économique », in *Revue d'économie du développement*, n°9-4, (en ligne), in <https://www.persee.fr/>, (consulté le 07 avril 2022), pp. 47-64.

CAMARA Moussa, KEITA Kadiatou Yacouba, DIAWARA Alou, « L'évolution des partis et leurs apports à la démocratie au Mali » in *Partis et idéologies politiques, élections et bonne gouvernance en Afrique* : document final de la rencontre des boursiers de la Fondation Konrad Adenauer, 27-30 mars 2011 à St-Louis, (en ligne), in <https://WWW.kas.de/>, (consulté le 1^{er} mars 2022), 29 p.

Communiqué du « fonds mondial pour la suspension des opérations au Mali » après des soupçons de corruption, in *ONU Info* du 07 décembre 2010, (en ligne), in <https://news.un.org/fr>.

COUFFIGNAL Georges, 2001, « Crise, transformation et restructuration des systèmes de partis », in *Pouvoirs*/3, n°98, (en ligne), in <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2001-3-page-103.htm>, (consulté le 05 juin 2023), pp. 103-115.

DARRACQ Vincent, MAGNANI Victor, 2011, « Les élections en Afrique : un mirage démocratique ? », in *Revue Politique Étrangère*, n°4, (en ligne), in <https://www.cairn.info/>, (consulté le 15 avril 2022), pp. 839-850.

DATIDJO Ismaila, YOTEDJE Valeri Duplexe, TCHINENBA Armand, 2021, « La survie des partis politiques et le militantisme transhumant et errant au Cameroun », in *European Scientific Journal (ESJ)*, Vol 17, n°16, (en ligne), in <https://eujournal.org/>, (consulté le 14 avril 2022), pp. 95-118.

DE SARDAN Jean Pierre Olivier, 2019, « Les conflits de proximité et la crise de la démocratie au Niger : de la famille à la classe politique », in *Cahiers d'études africaines* 234, (en ligne), in <https://journals.openedition.org/>, (consulté le 13 avril 2022), pp. 405-425.

DE WALLE Nicolas Van, SMIDDY Kimberly, 2000, « Partis politiques et systèmes de partis dans les démocraties non libérales africaines », in *L'Afrique politique*, édition Karthala : Démocratie Plurale et Démocratie non libérale Guerre et Paix de la Corne à Pretoria, (en ligne), in <https://books.google.ml/>, (consulté le 24 février 2022), pp. 41-58.

DE WALLON Martin, 2020, « Les effets et manifestations de la corruption politique dans un pays », (en ligne), in <https://www.agoravox.fr/tribune-libre/article>, (consulté le 07 avril 2022).

EL HARMOUZI Nouh, 2008, « Ethnisme, multipartisme et violences en Afrique », in *Un Monde Libre*, (en ligne), in Le Nouvel AFRIK.COM, (consulté le 1^{er} mars 2022).

GUËYE Babacar, 2009, « La démocratie en Afrique : succès et résistances », in *Pouvoirs/2*, n°129, (en ligne), in <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2009-2-page-5.htm>, (consulté le 14 février 2022), pp. 5-26.

HELGESEN Vidar, 2007, « Avant-propos : Le défi de la démocratisation dans les États fragiles » in *Rapport sur les Partis Politiques en Afrique de l'Ouest*, (en ligne), in <https://www.idea.int>, (consulté le 23 février 2022), 62 p.

HOUNSOUNON-TOLIN Paulin, 2013, « Parallélisme possible entre « la désertion intellectuelle et politique » chez Sènèque et pratiques africaines de la transhumance politique », in *Perspectives Philosophiques*, Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines, Vol 3, n°5, (en ligne), in <https://perspectivesphilosophiques.net/>, (consulté le 13 avril 2022), pp. 1-19.

KÉCIR Salim, 2017, « Le rôle des partis politiques en démocratie : Perspectives théoriques et pratiques », in *Annales des Sciences Sociales et Humaines de l'Université de Guelma*, N°22, (en ligne), in <https://www.asjp.cerist.dz>, (consulté le 03 mars 2022), 23 p.

KEITA Namory K., 2003, « La multiplication des partis politiques vue comme source de leurs faiblesses », (en ligne), in <https://www.afrique-gouvernance.net>, (consulté le 04 mars 2022).

L'achat des votes dans la rubrique « Intégrité électorale : études de cas », *Réseau du Savoir Électoral*, (en ligne), in <https://aceproject.org/>.

La Constitution malienne du 25 février 1992.

La Constitution sénégalaise révisée du 22 janvier 2001.

Loi n°00-45 /du 07 juillet 2000 portant charte des partis politiques.

Loi n°05-047/du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques au Mali.

LASCOUMES Pierre, LE HAY Viviane, 2013, « Rapport à l'argent et conception de la corruption politique, in *Revue L'Année Sociologique*, vol.63, (en ligne), in <https://cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2013-1-vol.63-page-225.htm>, (consulté le 11 avril 2022), pp. 225-260.

MARFAING Laurence, KOHNERT, Dirk, 2019, « Les élections présidentielles de 2019 au Sénégal ou la lente ascension des nouvelles générations », in *Revue canadienne des études africaines*, Vol 53, n°2, (en ligne), in <https://www.tandfonline.com/>, pp. 355-366.

MÉDARD Jean-François, 2000, « Clientélisme politique et corruption », in *Revue Tiers-Monde*, n°161, (en ligne), in <https://www.researchgate.net>, (consulté le 07 avril 2022), pp. 75-87.

MÉNY Yves, 1995, « Corruption, politique et démocratie », *Confluences*, n°15 (en ligne), in <https://iremno.org/>, (consulté le 12 avril 2022), pp. 11-21.

MOALI Hassan, 2009, « Symbole de la corruption politique, le Senat dans toute sa splendeur », in *Le Matin d'Algérie*, (en ligne), in <https://www.lematindz.net/news>, (consulté le 07 avril 2022).

NAVARRO Marion, 2010, « Les comportements politiques : continuité ou opposition entre les générations », in *Regards croisés sur l'économie/1* (n°7), (en ligne), in <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-1-page-211.htm>, (consulté le 10 mars 2022), pp. 211-215.

Ordonnance du Comité de Transition pour le Salut du Peuple (CTSP) du 10 octobre 1991.

PHÉLIPPEAU Éric, RAGOUET Pascal, 2007, « Argent et politique » in *Revue française de sociologie/3* (Vol.48), (en ligne), in <https://www.cairn.info/>, (consulté le 11 avril 2022), pp. 519-554.

POIRIER Carole, KYELEM Blaise Lambert, 2012, « Le Nomadisme ou transhumance politique post-électoral et discipline de parti dans l'espace francophone », (en ligne), in <https://assemblee.bi/IMG/pdf>, (consulté le 12 avril 2022), 53 p.

PORTA Donatella Della, 1995, « Les hommes politiques d'affaires. Partis politiques et corruption », in *Politix/2*, (n°30), (en ligne), in <https://www.cairn.info/revue-politix-1995-2-page-61.htm>, (consulté le 04 avril 2022), pp. 61-75.

SADIO Adama, 2019, Conditionnalité politique de l'aide publique au développement des partenaires occidentaux à l'Afrique : analyse des actions françaises en Afrique subsaharienne, (en ligne), in <https://theses.hal.science/tel-02279173>, 501 p.

SOCPA Antoine, 2000, « Les dons dans le jeu électoral au Cameroun », in *Cahiers d'études africaines*, 157, XL-1, (en ligne), in <https://journals.openedition.org>, (consulté le 12 avril 2022), pp. 91-108.

SOUARÉ Issaka K, 2018, Chapitre I, « L'avènement et l'évolution des partis politiques en Afrique », in *Les partis politiques de l'opposition en Afrique : La quête du pouvoir*, (en ligne), in <https://books.openedition.org/>, (consulté le 18 septembre 2020), 104 paragraphes.

TOGO Gabriel Annaye, 2021, « Le Recul de la démocratie malienne : les partis politiques, les principaux responsables », in le journal *Le Pélican*, (en ligne), in <https://fasomali.com/>.

TRAORÉ Mohamed, SOGODOGO Abdoul, « Défis et enjeux des partis politiques au Mali », (en ligne), in Library.fes.de, (consulté le 1^{er} mars 2022), 31 p.

WEIL Simone, 1940, « Note sur la suppression générale des partis politique », (en ligne), in <https://kerloar.com/>, (consulté le 12 avril 2022), 17 p.